



# Constitution de dossier pour sortie de vacance avec sous-location

**PROPRIÉTAIRE BAILLEUR**

N° Dossier : \_\_\_\_\_

DIRECTION  
DE LA POLITIQUE DE LA VILLE,  
JEUNESSE ET HABITAT

En application de la délibération n°2612/7 - 4c du 21/01/2008 approuvant la convention de partenariat, à titre expérimental, relative à la prise à bail de logements vacants par la SA HLM des Chalets.

## Demandeur

### Personne physique

M  Mme  M et Mme Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

### Personne morale ou indivision

Le cas échéant, fournir une copie des statuts, extrait Kbis ou déclaration en préfecture et une copie de la décision désignant le mandataire

Désignation : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du représentant de la personne morale ou de l'indivision : \_\_\_\_\_

Qualité : \_\_\_\_\_

Adresse du demandeur : \_\_\_\_\_

Code postal [ ][ ][ ][ ][ ][ ] Commune : \_\_\_\_\_

Tél. [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]

## Le(s) logement(s) concerné(s)

### Situation

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal [ ][ ][ ][ ][ ][ ] Commune : \_\_\_\_\_

Date début de vacance : \_\_\_\_\_ Nombre de pièces : \_\_\_\_\_ Surface habitable : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Logement en copropriété  Oui  Non Loyer + charges avant travaux : \_\_\_\_\_

## Informations complémentaires

Avez-vous donné  MANDAT ou  POUVOIR dans l'affirmative, veuillez cocher la (ou les) case(s) correspondante(s)

Pour le dépôt du dossier

Pour percevoir les fonds

Pour recevoir toute correspondance émise par le Conseil Général relative à cette demande, jusqu'à la décision de subvention.

Si oui, tiers concerné :

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal [ ][ ][ ][ ][ ][ ] Commune : \_\_\_\_\_

En cas de réponse positive à ces questions, devront être joints au dossier la procuration et/ou le mandat.

**Signature au verso**

## Pièces à joindre au dossier

- Une attestation, obtenue auprès des services fiscaux, démontrant l'absence d'acquiescement de la Taxe d'Habitation pour l'année n-1
- Un justificatif supplémentaire parmi ceux cités ci-après :
  - un justificatif obtenu auprès du fournisseur d'électricité, démontrant l'absence de contrat d'approvisionnement en électricité,
  - un justificatif obtenu auprès du fournisseur d'eau, démontrant l'absence de contrat d'approvisionnement en eau,
  - une attestation notariée justifiant l'état de vacance du logement.
- Une lettre d'engagement :
  - à louer le logement à la SA HLM des Chalets en vue de le sous-louer à des fins sociales,
  - à proposer, à l'issue du bail contracté avec la SA HLM des Chalets, un contrat de location au sous-locataire dans les mêmes conditions que le contrat de sous-location, si l'occupant a bien répondu à ses droits et obligations.
- Une attestation notariée de propriété de moins de 3 mois
- Un plan de situation et un plan masse, ou un extrait cadastral
- Un plan du logement
- Un devis détaillé, (réalisé par des professionnels du bâtiment inscrits soit au registre du commerce, soit au répertoire des métiers) descriptif et estimatif des travaux par logement mentionnant la durée estimative des travaux
- Un RIB

## Avant de signer cette demande, veuillez prendre connaissance des règles suivantes :

### Délais

- **Le versement de cette subvention est assujéti à la réalisation effective des travaux prévus ;**  
Les travaux doivent être réalisés, conformément au projet présenté, par des professionnels du bâtiment inscrits soit au Registre du commerce soit au Répertoire des métiers ;
- **Conformément à la délibération du Conseil Général de la Haute-Garonne du 23/01/07, sous peine de caducité, toute subvention devra être soldée dans le délai de 3 ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit la date de la notification de la décision d'attribution.**
- **Le propriétaire se tient à disposition du Conseil Général pour tout contrôle du logement après travaux sur pièce et sur place.**

### Occupation

- Le logement admis au bénéfice de l'aide doit être loué à la **S.A. HLM des Chalets en vue d'être sous-loué** à titre de résidence principale pendant une durée minimale de **TROIS** ans à compter de la date de la signature du contrat de location ;
- Le logement admis au bénéfice de l'aide ne doit pas être loué au nu-propriétaire, à l'un des indivisaires ou à l'un des associés d'une société civile propriétaire ;
- **A l'issue des contrats de location et de sous location, le propriétaire doit proposer un contrat de location à l'occupant s'il a bien répondu à ses droits et obligations pendant ladite période.**

Je soussigné(e), nom et prénom :

\_\_\_\_\_

certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur la présente demande sont exacts.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le 

--	--	--	--	--	--	--	--

Signature(s) du (ou des) demandeur(s)